

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt deux à 18 heures, le treize octobre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le sept octobre deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	68
Nombre de votes	80

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 68

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE – **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Aline CHATELAIN, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET – **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD – **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS, M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES SUR ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL – **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

CAMBRAI : Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire – M. Christophe SIMPERE, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, titulaire – M. Benoit VAILLANT, titulaire qui donne procuration à M. Gilbert DRAIN, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire – M. François-Xavier VILLAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE - **ESCAUDOEUVRES** : M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à Mme Martine LABALETTE, titulaire - **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Gérard ALLART, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 2

HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire qui donne suppléance à M. Jean-Michel TISON, suppléant - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 12

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

Suites :

**D2022-10-07 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TILLOY LEZ CAMBRAI**

D2022-10-07 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TILLOY LEZ CAMBRAI

Rapporteur : M. SIEGLER, Président

Le pacte de territoire CAC 2030 porte pour ambition pour notre communauté de créer encore plus d'emplois.

Cet axe repose également sur la volonté de qualifier les zones d'activités et de conforter les entreprises qui y sont installées.

L'entreprise Désenfans, son développement, ses ambitions s'inscrivent pleinement dans cette stratégie.

Cette entreprise s'est développée sur le territoire à la fin du XIXème siècle à partir de la création d'un magasin de quincaillerie en 1877 et est aujourd'hui leader dans la distribution aux professionnels du bâtiment de produits de second œuvre.

42 sites commerciaux sont aujourd'hui implantés en France, près de 600 personnes y sont employées.

Le centre historique et stratégique du groupe DESENFANS se trouve à Cambrai. Les fonctions finances, ressources humaines, informatiques, services généraux, achats, y sont localisées.

Le groupe ne cesse de recruter et d'investir. Il projette de redéployer sa logistique pour en faire un outil de croissance, plus moderne et plus fonctionnel.

La cinquième génération aux commandes de l'entreprise a pour ambition de l'implanter sur le territoire de la CAC, à Tilloy lez Cambrai.

Le projet consiste à établir à la fois le siège social du groupe et sa logistique.

Le site actuel de DESENFANS fera l'objet d'une rénovation afin d'y maintenir une activité commerciale. En ce sens, le projet présenté est une extension de l'activité de l'entreprise.

Le lieu choisi par les porteurs du projet représente un investissement de l'ordre de 20 millions d'euros. Sa localisation lui permet d'être proche des voies autoroutières et des futures infrastructures du Canal Seine-Nord, et du port intérieur Cambrai-Marquion.

Pour permettre la réalisation de ce projet, et dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la CAC prévoit la prescription d'une Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de Tilloy lez Cambrai.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants, L.300-6 et R153-16 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU le code de l'environnement ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Tilloy lez Cambrai en date du 11/09/2003 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Tilloy lez Cambrai en date du 19/05/2006 approuvant la modification n°1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Tilloy lez Cambrai en date du 15/11/2011 approuvant la modification simplifiée n°1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Tilloy lez Cambrai en date du 01/12/2014 approuvant la modification n°2 ;

CONSIDERANT que le projet d'implantation d'une entreprise sur la zone 1AUc du PLU de Tilloy lez Cambrai nécessite des ajustements du règlement et notamment au regard de la Loi Barnier applicable le long de la RD2643 ;

CONSIDERANT que ce projet revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où l'opération vise au maintien et à la création d'emplois sur le territoire communautaire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cambrai possède la compétence Développement économique sur son territoire ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de procéder à la mise en œuvre de modalités de concertation ;

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Tilloy lez Cambrai nécessite la réalisation d'une enquête publique, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Tilloy lez Cambrai prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire ont disposé de documents et d'informations dans la convocation ;

A l'unanimité, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à prescrire une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Tilloy lez Cambrai et à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Conformément aux dispositions des codes applicables, l'affichage réglementaire sera mis en œuvre soit conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet :

- d'un affichage durant un mois à l'Hôtel Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et en Mairie de Tilloy lez Cambrai
- d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an -susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 04 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25 octobre 2022

Reçu en préfecture le 25 octobre 2022

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20221025-D2022_10_07-DE